



PHOTO D'ARCHIVES PASCAL RATTHÉ

C'est un cauchemar qui se termine – une bonne nouvelle, certes – mais duquel Guy Lafleur ressort aigri. Acquitté par la Cour d'appel du Québec, la légende du hockey voit enfin son casier judiciaire être effacé, mais il est surtout conforté par le plus haut tribunal de la province dans sa plus intime conviction : il n'a rien fait d'autre que tenter d'aider son fils à se sortir d'un inextricable pétrin.

Davis Santerre

santerred@ruefrontenac.com

La décision du trio de juges de la Cour d'appel – Marie-France Bich, François Doyon et François Peltier – est tombée tôt mardi matin.

Déclaré coupable d'avoir livré des témoignages contradictoires à l'automne 2007, puis condamné à une sentence suspendue d'un an (ce qui, en fait, signifie qu'un condamné est obligé de maintenir une bonne conduite, faute de quoi un juge pourrait lui imposer une peine plus restrictive) et de verser 10 000 \$ à un organisme luttant contre la toxicomanie, Guy Lafleur avait surtout perdu le plus cher des privilèges que peu de Québécois peuvent comme lui revendiquer : une réputation plus grande que nature.

Car l'ambassadeur du Canadien de Montréal voyait sa vie se compliquer avec cette condamnation. Afin de respecter ses engagements qui lui imposent à l'occasion de

voyager aux États-Unis pour y représenter le Tricolore, il a dû faire une demande d'exemption (le fameux waiver) aux autorités américaines pour lui permettre de traverser la frontière malgré son casier judiciaire. Casier qui est maintenant effacé par le jugement unanime du trio de juges de la Cour d'appel.

Toute une saga

Rappelons les détails de la saga qui a passionné les Québécois.

Atteint du syndrome de Gilles de la Tourette et du trouble du déficit de l'attention hyperactif, toxicomane endurci par-dessus le marché, le fils cadet de Guy Lafleur, Mark, était arrêté le 31 janvier 2007 relativement à de multiples accusations de voies de fait, séquestration, menaces de mort et agressions sexuelles contre sa copine mineure, une jeune beauté désœuvrée que ni ses parents, ni la DPJ n'arrivaient à contrôler. Il allait éventuellement être

condamné pour tout, sauf les agressions sexuelles, pour lesquelles il a été acquitté au terme d'un procès ultérieur.

Quelque temps après son arrestation, Mark a été libéré conditionnellement en attente de son procès, moyennant diverses conditions qui ont à quelques reprises été modifiées.

À la fin de l'été, Mark, qui se trouvait à la maison de réinsertion sociale l'Exode sur ordre de la cour, était de nouveau arrêté pour violation de conditions, soit le non-respect de certains règlements de la maison (comme celui de maintenir sa chambre en ordre) et pour possession d'arme, celle-ci étant une pince multifonctions qui lui servait dans son travail dans la construction.

Le jeune homme a alors demandé de nouveau à la Cour du Québec de le remettre en liberté provisoire. Guy Lafleur, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, s'est amené, malgré les dizaines de reporters et caméramans présents, au palais de justice de Montréal pour y témoigner en faveur de son fils devant le juge Robert Sansfaçon.

C'était le 19 septembre 2007.

SUITE PAGE 4

EN MANCHETTES

Actualités | Yvon Laprade

Construction : une grève «injustifiée et inappropriée», selon l'ACQ

Les moyens de pression et la grève générale que s'apprentent à déclencher les syndicats de la construction et leurs 148 000 travailleurs sont «totalement injustifiés et inappropriés», affirme la négociatrice à l'ACQ, Lyne Marcoux.

SUITE PAGE 2

Affaires | Marie-Eve Fournier

Sears change l'image de ses marques privées pour aller chercher une clientèle plus jeune

Les magasins Sears partent à la conquête d'une clientèle qui ne lui est pas acquise d'avance: les femmes de 16 à 26 ou 28 ans. Et c'est au rayon des vêtements que la stratégie sera déployée, avec l'arrivée de marques plus branchées telles que Kensie, Mac & Jac et Guess.

SUITE PAGE 3

Sports | Valérie Duffour

Coupe Rogers – Bartoli élimine la dernière Canadienne en lice

Il n'y avait rien à faire pour Valérie Tétreault. La Française Marion Bartoli lui a servi une leçon de tennis en 1 heure, 9 minutes et 26 secondes, mardi après-midi, sur le court central du stade Uniprix.

SUITE PAGE 6

Les moyens de pression et la grève générale que s'apprêtent à déclencher les syndicats de la construction et leurs 148 000 travailleurs sont «**totale-ment injustifiés et inappropriés**», affirme la négociatrice à l'ACQ, Lyne Marcoux.



«Je n'en reviens pas encore de la stratégie syndicale! On est sur le point d'assister à une prise d'otages sans précédent dans notre industrie», a martelé mardi après-midi à Rue Frontenac la négociatrice en chef à l'Association de la construction du Québec.

Selon elle, les syndicats vont demander à la majorité des travailleurs de l'industrie de faire la grève pour préserver des primes «improductives» – des primes de présentation – consenties à un peu moins de 8 000 travailleurs (dans les métiers mécaniques).

«Ce n'est jamais payant de faire la grève ou d'aller en lock-out et il nous semble que les syndicats manquent de jugement en maquillant ainsi le portrait d'ensemble pour arriver à leurs fins. Ça fait dix conventions collectives que je règle avec les syndicats de la construction depuis 1995 et j'ai toujours cru qu'on peut arriver à une entente si on a la volonté de se parler», précise Lyne Marcoux.

Elle dit déplorer que les négociateurs syndicaux continuent de rejeter du revers de la main des offres qui seraient, dit-elle, supérieures à ce qui a été consenti par le gouvernement lors de la dernière ronde de



négociation avec les employés de l'État.

«Ce sont les mêmes syndicats qui refusent nos offres qui sont sur la table. Nous avons fait des efforts, dans un contexte difficile», ajoute la négociatrice.

Moyens de pression

Plus tôt dans la journée, le porte-parole de l'Alliance syndicale, Donald Fortin, a évoqué la possibilité que des moyens de pression soient

enclenchés dès mercredi. Ces débrayages sur certains chantiers pourraient culminer, ultimement, par une grève générale le 30 août.

«Nous allons suivre la situation de très près. Nous rappelons aux syndicats qu'ils sont passibles d'amendes de 7 à 70 000\$ par jour s'ils contreviennent à la loi (R-20) dans la construction. Mais nous souhaitons que tout rentre dans l'ordre et qu'il n'y ait pas de ralentissement sur les chantiers. Nous

n'écarterons pas le recours au lock-out, mais ce serait une solution de dernier recours», fait valoir Lyne Marcoux.

Par ailleurs, Rue Frontenac a appris que le conciliateur a convoqué les parties syndicales et patronales, jeudi, à Montréal, au ministère du Travail, pour faire le point sur le dossier de négociation.

Rappelons que les travailleurs de la construction sont sans contrat de travail depuis le 30 avril 2010.

À lire sur RueFrontenac.com chaque fin de semaine les chroniques DÉTENTE

La Bande des vins **Les BELLES ANCESTRALES**

JEUX VIDÉO **CARNETS DE VOYAGES**

POSTE D'ÉCOUTE **LE BLUES DU WEEK-END**



Les magasins Sears partent à la conquête d'une clientèle qui ne lui est pas acquise d'avance: les femmes de 16 à 26 ou 28 ans. Et c'est au rayon des vêtements que la stratégie sera déployée, avec l'arrivée de marques plus branchées telles que Kensie, Mac & Jac et Guess. De plus, les deux marques privées Attitude et Nevada ont été complètement revues.

Marie-Eve Fournier

fournierme@ruefrontenac.com

Chez Sears, le rayon des vêtements comble les besoins des bébés, des enfants, des mamans et des grands-mamans. Mais il y a un vide. «Il y a une clientèle qui nous échappe complètement. Après 16 ans, les filles partent vers les boutiques et y restent pendant des années», explique le porte-parole de Sears Canada, Vincent Power, qui s'est entretenu avec Rue Frontenac.

C'est souvent au moment où elles ont des enfants que ces femmes reviennent chez Sears, constate la chaîne de grands magasins, qui veut renverser la tendance. «La marque Jessica a 20 ans et la clientèle a vieilli avec elle. On passe donc à côté de la jeune femme qui commence sa carrière», ajoute M. Power.

Du côté des hommes, cet abandon de Sears serait moins marqué grâce à l'intérêt des collections Levi's, Lois et Point Zero. Mais on a tout de même rajeuni la marque privée Distinction.

Les dirigeants de Sears sont bien conscients du fait que la nouvelle vice-présidente responsable des vêtements et des accessoires, Sarena Campbell, ne pourra pas réaliser un changement d'image du jour au lendemain. «On ne peut pas essayer ça six mois et arrêter si ça ne marche pas, indique M. Power. Il faut continuer un bon moment. On ne peut pas s'attendre à un miracle.»

Les efforts marketing, promet-on, seront cohérents. Par exemple, la collection d'automne d'Attitude a été présentée lors de la LG Fashion Week de Toronto, le 31 mars, juste avant celle du réputé designer québécois Andy The-Anh. Et des publi-



cités seront placées dans des magazines comme Loulou et Elle.

Tout cela se fera sans que la clientèle actuelle de Sears se sente boudée, tient à préciser Sears.

Meubles sur mesure

Par ailleurs, toujours dans l'optique d'augmenter les revenus, le détaillant a fait savoir qu'il miserait

microfibre et de cuir au même prix», dit Vincent Power.

D'environ 1 000 choix de meubles, on est passé à 10 000.

Cette stratégie s'inscrit dans la volonté de Sears de rendre «les gros achats» plus accessibles en cette période difficile sur le plan économique. «Nos résultats témoignent d'une baisse continue de la

l'indice de confiance des consommateurs du Conference Board était en baisse de 3,7 points en juillet, après une baisse de 5,7 points en juin, rappelle Sears. Normalement, une baisse de confiance entraîne un report des gros achats comme les meubles, les électroménagers et l'électronique.

C'est aussi dans cette optique que Sears misera encore davantage sur ses formules de financement de type «paiement sans intérêt» et «paiement différé pour une période pouvant aller jusqu'à 36 mois», a-t-on annoncé.

Baisse de profit au deuxième trimestre

À son deuxième trimestre, terminé le 31 juillet, Sears a réalisé un chiffre d'affaires de 1,213 milliard de dollars, en baisse de 3 % par rapport à la même période l'an dernier. Les ventes des magasins comparables ont diminué de 2,4 %.

Le bénéfice net est en baisse de 35 %, à 31,9 M\$ (29 ¢ par action), comparativement à 49,1 M\$ (45 ¢ par action) en 2009.

Au premier semestre, les revenus s'élevaient à 2,28 milliards, en recul de 3,6 %. Les ventes des magasins comparables ont glissé de 2,2 %. Et les profits ont chuté de 34 %, passant de 59,4 M\$ l'an dernier à 39,1 M\$ cette année.



C'est au rayon des vêtements que la stratégie sera déployée, avec l'arrivée de marques plus branchées.

avantage sur les meubles sur mesure, que ce soient les sofas, les tables ou les fauteuils. «Généralement, le sur-mesure coûte toujours plus cher. Nous, on a la capacité d'offrir tout un éventail de couleurs de tissu, de bois, de

confiance du consommateur causée par un taux élevé du chômage et d'autres facteurs», a indiqué Dene Rogers, président et chef de la direction de Sears Canada, dans un communiqué.

Récemment, on apprenait que

SUIITE DE LA UNE

Le père Lafleur paraît mal

Interrogé par la procureure de la Couronne, Me Sophie Lavergne, qui a maintes fois tenté au cours des procédures de le faire mal paraître en tant que père, Guy Lafleur jurait qu'il était prêt à héberger son fils et à le superviser. Il disait qu'à quelques reprises lorsqu'il était à l'Exode, Mark avait passé des week-ends chez lui, qu'il n'avait jamais consommé et avait toujours respecté le couvre-feu que lui imposait la maison.

Mais comme le juge refusait de le libérer, Mark et ses avocats en appelaient devant la Cour supérieure. La juge Carol Cohen entendait donc la cause de nouveau le 15 octobre suivant.

Cette fois, Guy Lafleur savait que la Couronne allait le faire encore plus mal paraître parce que la police avait découvert que, pendant ces fameux week-ends que Mark avait passé chez son père, celui-ci l'avait à deux reprises conduit dans des hôtels où il avait passé la nuit avec une nouvelle copine.

Mais le «Démon blond», qui n'a jamais baissé la tête devant les épreuves de la vie, a fait comme toujours et a décidé de témoigner malgré tout. Et il a mal paru.

Il a bien tenté de se défendre, disant qu'il n'était pas au courant que son fils devait absolument passer la nuit dans la maison familiale en tout temps, que pour lui, tant qu'il savait où il se trouvait, et à l'heure du couvre-feu, cette condition était respectée. Ce qui comptait pour lui, disait-il, c'était qu'il respecte ce couvre-feu et ne consume pas de drogue.

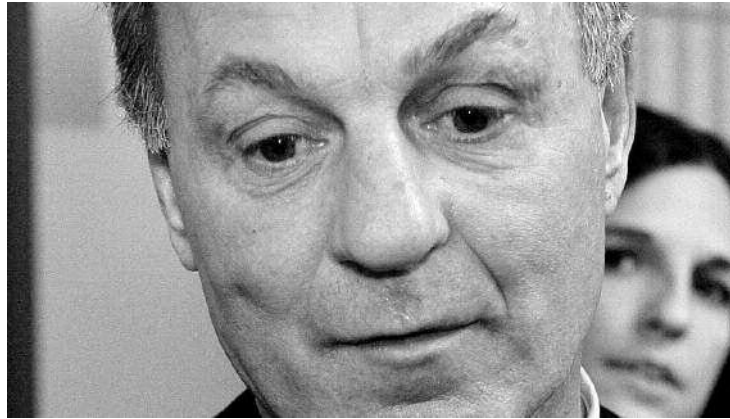
«Il était en maison de réinsertion sociale où il devait se réintégrer à la société. Pour moi, c'était important à l'âge de 22 ans qu'il ait une vie intime, puis d'essayer de l'aider au maximum de ce côté-là, mais lorsqu'il était à l'hôtel, il devait m'appeler lorsqu'il rentrait à l'hôtel», racontait-il en bafouillant.

Au surplus, il admettait qu'il en parlait ce jour-là et n'en avait pas parlé devant le juge Sansfaçon parce que la question ne lui avait pas été posée et que, devant le fait accompli, il admettait ces nuitées à l'hôtel.

«Je n'ai rien à cacher là-dessus», ajoutait-il.

Mais la juge Cohen ne trouva pas la cause sympathique du tout et refusa elle aussi de libérer le fils, en grande partie à cause des largesses qu'elle reprochait au n° 10.

Le temps passa, et la bombe tomba à la fin de janvier 2008 : l'onde de



choc s'est rendue dans toutes les villes de hockey d'Amérique du Nord.

Mandat d'arrestation, humiliation

Un mandat d'arrestation visé était émis contre Guy Lafleur, à la demande du procureur général du Québec, et autorisé par un juge de paix. Quelques jours plus tard, Lafleur se rendait dans un poste de la police de Montréal où il était mis en état d'arrestation, fouillé et interrogé. On l'informa qu'il devrait comparaître à la cour sous des accusations d'avoir livré des témoignages contradictoires au sujet des week-ends passés chez lui par Mark. Une accusation extrêmement rare passible d'un maximum de 14 ans de prison.

Même s'il allait plus tard déclarer l'émission du mandat d'arrestation comme étant illégale et bafouant les droits de Guy Lafleur, dans une situation où il ne posait aucune menace pour la société, ni menace de fuite pour éviter un procès, le juge Claude Parent, de la Cour du Québec, déclara le hockeyeur coupable.

Selon le juge, Mark Lafleur n'avait pas le droit de découcher, selon les règles de l'Exode. Guy Lafleur le savait et avait délibérément omis de le mentionner devant le juge Sansfaçon dans le but de tromper la justice. Un verdict que n'a jamais digéré le «Démon blond».

Rencontré à quelques reprises dans son restaurant de Rosemère par l'auteur de ces lignes, il a toujours martelé son innocence, jurant n'avoir jamais voulu tromper qui que ce soit. Pour lui, il avait omis de parler d'un fait parce qu'il était nerveux devant la cour et parce qu'on ne lui avait jamais posé la question.

Il avait donc porté le jugement en appel.

Le juge Parent a tout faux

Et la Cour d'appel n'y est pas allée avec le dos de la cuiller dans son analyse de la décision rendue par le juge

Parent. Selon elle, le juge s'est fourvoyé sur toute la ligne.

À la base, il aurait dû remarquer que l'acte d'accusation avait été mal rédigé, disent les trois juges. Car il y est fait mention de témoignages contradictoires. Or, selon la Cour d'appel, il ne peut y avoir eu témoignages contradictoires puisque Lafleur a, dans son premier témoignage, omis de parler d'un fait. Des témoignages contradictoires, c'est quand deux témoignages diffèrent sur un même point, ce qui n'est pas le cas ici.

Ensuite, selon le jugement rédigé par le juge Doyon au nom des deux autres, le juge Parent a erré en déclarant que Guy Lafleur aurait dû savoir qu'il était interdit à son fils de découcher, selon les règles de la maison l'Exode. Parce que l'imposition par le juge Sansfaçon de la condition de respecter les règles de l'Exode ne précisait pas quelles étaient ces règles.

Et la Couronne, qui était représentée par Me Lori Weitzman, nommée juge depuis, n'a déposé en preuve aucun document émanant de l'Exode qui aurait pu démontrer que Guy Lafleur devait être au courant d'une quelconque règle obligeant son fils à coucher chez lui.

La Cour d'appel note qu'au procès, Guy Lafleur avait dit à ce sujet que «si l'Exode m'avait dit au tout début : *M. Lafleur, votre fils, s'il descend chez vous les fins de semaine, il faut qu'il demeure à la maison constamment les fins de semaine*, bien j'aurais appliqué ces conditions-là. Mais il n'y a personne qui m'a dit quoi que ce soit concernant où il devait aller.»

Selon le juge Doyon, cette affirmation de la vedette, additionnée au fait qu'aucune preuve d'un règlement interdisant à Mark de découcher, aurait dû amener le juge Parent à donner le bénéfice du doute à Guy Lafleur quant à sa connaissance de la règle que la Couronne reprochait à son fils d'avoir violée et, par le fait même, sur son intention de tromper la justice en omettant de parler de

ces nuitées à l'hôtel.

«J'estime que le juge de première instance (Claude Parent) a accordé un poids indu au fait que l'appelant (Lafleur) n'ait pas dit au juge Sansfaçon que son fils avait passé deux fins de semaine à l'hôtel. Tant que l'existence de l'obligation de demeurer à la résidence n'était pas démontrée, on ne pouvait conclure (...) que l'appelant avait volontairement, dans le but de tromper, omis d'informer le juge Sansfaçon des nuits passées à l'hôtel. Comme l'a dit l'appelant, ce qui importait, c'était le respect des deux véritables conditions, soit le couvre-feu et la non-consommation de drogue», écrit encore le juge Doyon.

Celui-ci donne en outre raison à Guy Lafleur qui dit ne pas avoir parlé de ces nuits à l'hôtel parce qu'on ne lui avait pas posé la question. C'est le rôle d'un témoin de répondre strictement aux questions qui lui sont posées, dit-il.

Il conclut en mentionnant que les conclusions du juge Parent sont le «résultat d'une erreur de fait manifeste et dominante».

Lafleur aigri

Si Guy Lafleur a décidé de ne pas commenter publiquement ce dénouement qu'il souhaitait depuis longtemps, l'avocat qui l'a représenté lors du procès, et qui est aussi un de ses amis de longue date, Me Jean-Pierre Rancourt, dit que le no 10 est heureux mais qu'il demeure «amer d'avoir été accusé, amer d'avoir été victime d'un mandat d'arrestation».

Il faut se rappeler que son épouse Lise Barré en a fait une profonde dépression qui l'a laissée aphone pendant plusieurs mois.

Guy Lafleur avait aussi engagé contre le ministère de la Justice et la police de Montréal une poursuite pour atteinte à sa réputation par laquelle il réclamait des dommages de 3,5 millions de dollars. Une procédure qui avait été mise sur la glace, le temps que la Cour d'appel ne décide du sort de l'homme.

«Cette action tient toujours, et ce verdict va lui donner des munitions», croit Me Rancourt.

Il affirme aussi que le fils de son ami, Mark, par qui toute cette histoire a commencé, va mieux, «qu'il va à l'école, n'a plus de problèmes d'amies de cœur ni de drogue».

L'Impact reste serein au lendemain de la virulente sortie du président

Au lendemain de la virulente sortie du président Joey Saputo, joueurs et entraîneurs de l'Impact restent sereins, choisissant de faire front commun tout en mettant l'accent sur les aspects positifs d'une telle secousse verbale.



MARTIN SMITH

smithm@ruefrontenac.com

«J'ai déjà été témoin de telles sorties, particulièrement quand je jouais en Italie, mais elles étaient habituellement signées par un directeur technique, a raconté l'excellent nouveau venu Philippe Billy. Cela étant dit, c'est une bonne intervention de notre président. Je pense que ça peut aider car ça a indéniablement solidifié l'esprit de groupe.»

De l'avis même de l'entraîneur en chef de l'Impact, Marc Dos Santos, qui reconnaît que «le président a tous les droits de dire publiquement ce qu'il pense», le message brutal livré lundi après-midi aux médias «doit être pris de façon positive par les joueurs les plus visés et faire ressortir le meilleur de tous les joueurs car nous sommes tous ensemble dans le même bateau».

À l'heure actuelle, ce bateau prend l'eau. Pas besoin d'être un expert pour le constater. Le club champion en titre se retrouve au 9e rang du classement combiné de la USSF-2, donc hors du portrait des séries éliminatoires, et pourrait même glisser d'une autre position si son prochain adversaire, le Crys-

tal Palace de Baltimore, signe une victoire lorsqu'il accueillera les Rhinos de Rochester, mercredi soir.

«Tout le monde dans ce club réalise à quel point notre prochain match samedi soir à Baltimore est crucial, souligne Dos Santos. Une défaite là-bas pourrait nous faire très, très mal. Il faut le réaliser, mais faire aussi face à la réalité qui fait en sorte que ce club d'expansion de Baltimore veut aussi participer aux séries éliminatoires et considère donc ce duel comme une question de vie ou de mort.»

Du renfort à l'attaque

Heureusement pour l'Impact, deux belles nouvelles sur le front de l'attaque – talon d'Achille du club montréalais – sont tombées en début de journée. D'une part, le retour de l'attaquant Pierre-Rudolph Mayard, prêté depuis le début de saison au Battery de Charleston qui a été couronné champion de la USL-2, samedi dernier. D'autre part, la venue de l'attaquant français Anthony Le Gall qui, ô surprise, arrive tout droit de Brest, où ont également évolué les arrières latéraux Philippe Billy et Richard Pelletier.

«Je suis bien conscient que j'arrive dans une situation un peu compliquée, mais l'équipe me semble très motivée à renverser la vapeur, a dit l'attaquant de 25 ans qui a disputé 31 matchs en Ligue 2 française. J'ai regardé les deux derniers matchs de l'Impact sur Internet et je vois bien qu'il ne manque pas grand-chose pour que ça débouche. Personne ne peut faire la différence tout seul, mais si je peux apporter quelque chose à l'avant, je le ferai avec grand plaisir.»

Le calme exemplaire de Pizzolitto

Pour sa part, le grand Nevio Pizzolitto a fait preuve d'un calme exemplaire en encaissant les accusations de manque de leadership



«Cette équipe manifera bientôt le meilleur d'elle-même», avance le capitaine Nevio Pizzolitto. PHOTO D'ARCHIVES PASCAL RATTHE

proférées par Joey Saputo.

«Entendre de tels commentaires, ça fait mal au début puis, avec un peu de recul, on se dit qu'on y a droit parce qu'on est censé être sur le terrain pour faire la différence, a avoué Pizzolitto. Ça fait 16 ans que je porte les couleurs de l'Impact, alors j'en ai vu d'autres et il s'est développé un respect mutuel entre Joey Saputo et moi.

«Sa sortie nous aura au moins fait réaliser qu'on est tannés de chercher des excuses pour le manque de résultats positifs. Les attaquants de Baltimore sont mieux d'être rapides samedi parce qu'on se promet de leur faire goûter à notre médecine. En ce moment, il y a des doutes sur notre qualification en vue des séries puisque nous sommes au 9e rang, mais je crois sincèrement que cette équipe manifera bientôt le meilleur d'elle-même et que nous parviendrons à nous qualifier pour les séries.»

C'est d'ailleurs l'essentiel du message que Marc Dos Santos a livré à ses joueurs avant la séance d'entraînement de mardi matin.

«Nous vivons à Montréal une pression qui n'est pas comparable avec celle de la grande majorité des clubs de notre ligue, a-t-il dit. Elle ne doit pas nous ébranler. Il faut apprendre à vivre avec cette pression. Si on n'aime pas cette ambiance, on n'a qu'à faire ses valises et partir ailleurs. Pour ceux qui sont

prêts à l'accepter, il reste à demeurer forts et à croire en nous.»

Sur les lignes de touche...

- Les joueurs de l'Impact ont souligné qu'ils préféreraient jouer dans un dispositif en 4-4-2 avec un milieu de terrain en ligne plutôt qu'en losange, car c'est un système plus stable où les joueurs sont plus proches les uns des autres, facilitant d'autant la circulation du ballon.

- L'Impact a un calendrier très difficile pour sa fin de saison régulière mais seulement quatre points séparent le 5e du 10e rang. Il se pourrait donc que seulement trois victoires en sept matchs suffisent pour assurer une présence en séries éliminatoires.

- L'Impact accueillera le FC Baracuda d'Antigua au stade Saputo à l'occasion d'un match amical, le 4 septembre. Ce club a été admis pour faire partie de la USL-1 à compter de la saison prochaine.

- Ne pas oublier qu'un match amical international opposera le Canada et le Honduras au stade Saputo, le 7 septembre. Les prix des billets vont de 20 à 40 \$, une aubaine quand on considère que le FC Toronto demandait jusqu'à 102,50 \$ pour son match de mardi soir contre le Cruz Azul en Ligue des Champions de la CONCACAF.



Il n'y avait rien à faire pour Valérie Tétreault. La Française Marion Bartoli lui a servi une leçon de tennis en 1 heure, 9 minutes et 26 secondes, mardi après-midi, sur le court central du stade Uniprix. La 17e raquette mondiale a facilement remporté la victoire en deux petits sets de 6-1 et 6-0.

Valérie Dufour

dufourv@ruefrontenac.com

Valérie Tétreault est 170e au classement mondial de la WTA. L'athlète de 22 ans avait bénéficié du laissez-passer refusé par la Serbe Ana Ivanovic pour se frayer un chemin au tableau principal. En 2010, la Québécoise a réussi à se qualifier pour les Internationaux de tennis d'Australie, en plus d'aider le Canada à accéder au groupe mondial de la coupe Fédération en remportant ses deux matchs contre l'Argentine.

«J'adore jouer sur la surface dure et je suis contente de mon niveau de jeu depuis ma rentrée nord-américaine, a indiqué Marion Bartoli après le match. J'aurais pu faire mieux, mais j'aurais aussi pu faire pire. (...) À Cincinnati, j'ai bien joué contre (Caroline) Wozniacki. Je l'ai battue en deux sets. (...) Je me sens bien à Montréal. Les gens sont chaleureux. Ils parlent français. C'est un peu comme ma deuxième maison.»

«C'était quand même assez venté, et je n'ai jamais senti que je pouvais m'adapter aux conditions, a souligné Valérie Tétreault après sa défaite. J'ai aimé l'expérience, et les gens sont quand même restés et ils étaient derrière moi. Donc, c'est définitivement

quelque chose dont je vais me souvenir. (...) J'avais un plan de match dans ma tête, mais je n'ai jamais pu le mettre en œuvre.»

El Tabakh sortie, elle aussi

Cette défaite signifie également que le dernier clou est posé sur le cercueil des joueuses canadiennes qui avaient accédé au tableau principal. Un peu plus tôt dans la journée, Heidi El Tabakh, qui s'était taillée une place à la suite de la séance de qualification de la fin de semaine, avait en effet baissé pavillon devant la Russe Alisa Kleybanova. La 23e joueuse au monde a gagné son match en deux sets de 6-1 et 6-2. Elle affrontera au prochain tour l'Italienne Flavia Pennetta (20e raquette de la WTA).

«Mon adversaire a vraiment bien joué, et nous avons eu plusieurs parties très serrées. Elle ne m'a pas laissé la chance d'entrer réellement dans le match. Elle s'est assurée de mettre de la pression sur moi tout au long du match. C'était très difficile à gérer», a souligné Heidi El Tabakh après sa défaite.

Pennetta et Kuznetsova passent au tour suivant

Kleybanova affrontera Flavia Pennetta au deuxième tour. Cette dernière a connu un après-midi plutôt aisé contre Daniela Hantu-

chova (28e au monde), l'emportant en deux sets de 6-0 et 7-5. Il faut dire que la Slovaque a complètement cafouillé au premier set, perdant tous ses services et laissant son adversaire se sauver avec la manche sans avoir à transpirer.

Pennetta a cependant dû travailler un peu plus fort au deuxième set. Hantuchova a (enfin) réussi à s'inscrire au pointage et commencé à jouer avec plus de mordant. À un moment, on a même cru qu'elle s'était sortie de son petit trou car elle a réussi à briser le service de l'Italienne et à prendre les devants 5-3. Mais non, Pennetta a repris le service volé à la partie suivante et a finalement fermé les livres.

L'entrée en scène de la Russe Svetlana Kuznetsova (16e au monde) a été plus cahoteuse. L'ex-championne des Internationaux des États-Unis (2004) et de Roland-Garros (2009) a perdu un set, mais elle a quand même survécu aux attaques de sa compatriote de 19 ans, Anastasia Pavlyuchenkova (22e au monde), pour passer au tour suivant en la battant en trois sets de 7-5, 4-6 et 6-1.

«Je suis contente car je joue mieux. Je suis plus combative. J'attaque les balles, a déclaré Kuznetsova à l'issue de son match. Mon adversaire est une bonne joueuse, mais elle doit encore s'améliorer beaucoup... Et j'aime autant ne pas penser à son âge parce que ça me fait sentir vieille... (Anastasia) est une des meilleures jeunes Russes.»

Coupe Rogers Terminus pour la première tête de série

Mario Brisebois

briseboism@ruefrontenac.com

Première tête de série de la coupe Rogers, Jelena Jankovic n'aura fait que passer à Montréal.

La Serbe a été éliminée mardi soir en deux manches de 7-6 (7-4 au bris d'égalité) et 6-3 par Iveta Benesova contre toute attente – et évidemment à la grande déception de la foule de presque 10 000 personnes – à son premier match.

Deuxième joueuse mondiale, Jankovic s'est inclinée devant la Tchèque qui était nettement négligée en vertu de son 75e échelon au classement de la WTA.

Plus gênant encore, Benesova est issue des qualifications du week-end dernier.

C'est la première fois en 31 ans de tennis féminin à Montréal qu'une raquette coiffant le classement des favorites fait ses valises aussi tôt. Kim Clijsters avait aussi perdu sa rencontre inaugurale en 2006 (contre Stéphanie Dubois), mais c'était par abandon à la suite d'une blessure au poignet.



Iveta Benesova a causé toute une surprise en prenant la mesure de la première favorite du tournoi.

PHOTO ANNIK MH DE CARUFEL

Quand elle a décidé de faire un retour dans le monde du tennis professionnel, Kim Clijsters s'est dit qu'elle allait avoir plus de plaisir et profiter de ses temps morts dans les grandes villes de la planète pour jouer à la touriste et relaxer. C'était en théorie un très beau plan. En pratique, la Belge avait oublié que l'athlète en elle ne la laisserait pas faire.



«Ma mentalité est la même que quand j'avais 16 ans. Je sais que je vis pour le tennis et ce n'est pas dans ma nature, par exemple, d'aller au zoo ou faire une promenade pendant des heures le jour avant un match. Je sais que si je fais cela, je vais le regretter le jour suivant, car je vais le ressentir physiquement. Autant j'aime passer du temps avec ma famille, autant je sais que je ne peux pas trop le faire quand je suis en tournoi», raconte la joueuse de 27 ans, le sourire aux lèvres.

Pour la petite histoire du tennis, Kim Clijsters a pris sa «retraite» de la discipline en 2007. Blessée plus souvent qu'à son tour, la joueuse avait décidé de passer à autre chose

après dix saisons sur le circuit de la WTA. Elle était alors la quatrième raquette mondiale.

Mariage et bébé

Dans les mois qui ont suivi, la jeune femme s'est mariée au joueur de basket-ball américain Brian Lynch. Le couple a ensuite eu une fille. La petite Jada a 2 ans et demi et elle voyage avec sa mère quand la joueuse est sur un seul et même continent pour quelques semaines de suite, ce qui est le cas actuellement.

«Quand je suis sur la route, c'est plus facile pour mon jeu parce que j'ai une nounou. Mais je dois trouver un équilibre. Je dois passer assez de temps à m'entraîner sur les courts et assez de temps avec ma fille pour ne pas me sentir coupable. [...] Je m'assure de passer quelques heures chaque jour avec Brian et Jada – tous les trois ou juste ma fille et moi – à faire quelque chose de l'fun», signale celle qui a remporté les honneurs à la coupe Rogers 2005.

Un an après son retour au jeu, Kim Clijsters arrive à Montréal avec confiance et l'air serein. Qui pour-

rait l'en blâmer? Même si ses résultats aux Internationaux d'Australie et à Wimbledon ont été plutôt ordinaires, elle a réussi à gagner trois tournois en 2010. Et grâce à sa victoire de dimanche à Cincinnati, elle vient de se hisser au quatrième rang du classement et se place en bonne position pour défendre son titre à Flushing Meadows dans quelques semaines.

Confort et sagesse

Toujours aussi humble, Kim Clijsters explique qu'elle se sent plus à l'aise qu'avant sur le court.

«Je lis le jeu et les autres joueuses de façon différente. Mais il me faut aussi jouer beaucoup de tournois pour établir un meilleur rythme et me sentir dans ma zone de confort parce que ça me prend un peu plus de temps maintenant avant d'être à l'aise. Je crois qu'on apprend de nos expériences passées et qu'on devient meilleur physiquement en vieillissant. On peut avoir de la difficulté, mais on est mieux mentalement, car on est plus intelligent.»

Et si elle admet avoir entretenu quelques doutes au départ sur son niveau d'habileté par rapport à ses

adversaires, ceux-ci se sont dissipés dans la dernière année. «À Toronto l'an dernier, j'ai joué contre (Jelena) Jankovic et je me suis sentie tout à fait à l'aise dans nos échanges et dans mes déplacements contre les meilleures joueuses du circuit.»

Celle qui en est à sa première visite depuis 2006 a-t-elle bon espoir de l'emporter à Montréal? «Bien sûr! Chaque fois que je participe à un tournoi, je veux bien faire. Mais je vais prendre ça un match à la fois. Mon match de première ronde est contre [l'Américaine Bethanie] Mattek-Sands. C'est une joueuse difficile à lire, car elle aime essayer différentes choses sur le court. Je vais devoir être concentrée et anticiper divers scénarios de sa part», explique Kim Clijsters.

«Mais parce que je ne joue pas aussi souvent qu'avant, je concentre mes énergies sur les gros tournois, les grands chelems et les tournois comme celui-ci. Dans ces tournois, on joue contre les meilleures joueuses. Les meilleures joueuses du monde son présentes, et le défi est plus grand pour moi personnellement.»

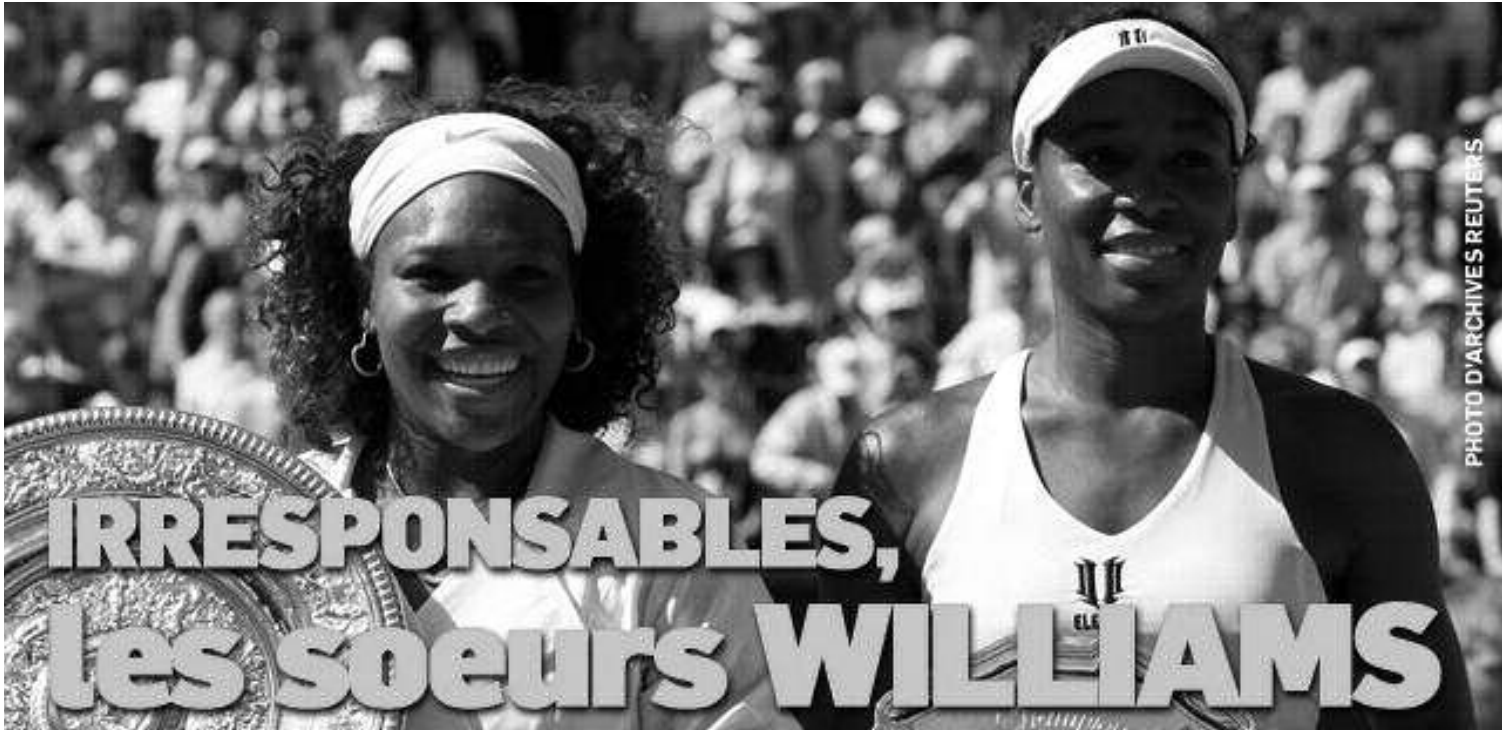


PHOTO D'ARCHIVES REUTERS

Je suis un amateur de tennis. Un amateur un peu en maudit, faut-il le préciser. Un tournoi de tennis féminin sans les sœurs Williams, c'est comme un tournoi masculin sans Roger Federer et Rafael Nadal.

Venus et Serena Williams sont à la fois la lumière et l'ombre du circuit professionnel féminin. La lumière parce qu'elles sont capables de moments forts, l'ombre parce qu'elles se contentent de gérer leur horaire en fonction des tournois du grand chelem. Le reste importe peu.

Tour à tour, elles ont, on le sait, boudé Montréal après avoir confirmé leur inscription. Ce n'est pas la première fois ni la dernière sans doute.

En d'autres mots, vous les invitez à souper, elles acceptent et, à quelques heures d'avis, elles annulent. À tout coup ou presque.

Elles ne font pas que dominer le

circuit, elles le contrôlent selon leur humeur.

À vrai dire, le circuit féminin est divisé en deux: il y a celui de la WTA et celui des Williams sisters. Et je trouve ça franchement poche.

La coupe Rogers ne souffrira peut-être pas de leur absence cette année: faudra sans doute vérifier les effets à long terme.

Venus, d'abord, n'est jamais venue à Montréal. Serena, elle, y vient le moins souvent possible.

Elles sont les locomotives de leur sport, ce qui implique des responsabilités envers leur circuit. Or, elles vont là où elles veulent et quand ça leur tente.

Quelque part, ça ne fait pas tellement sérieux.

Domage

Comme bien d'autres, j'ai fort apprécié l'affrontement Jean Pascal-Chad Dawson, samedi soir au Centre Bell.

Un grand combat? Les nerfs. Je dirais plutôt une bataille enlevée qui s'est terminée en queue de poisson, résultat d'une collision de têtes. Comme l'impression que cet accident nous a privés d'un 12e round fabuleux.

Domage.

Cela dit, Pascal menait aux points. La victoire lui revenait, peu importe les revendications du clan Dawson.

Pour tout vous dire, Dawson m'a déçu. On s'attendait à mieux d'un boxeur classé sixième au monde, livre pour livre. De lui, on raconte qu'il est tantôt très bon, tantôt ordinaire. Samedi, il se situait quelque part entre ces deux extrêmes.

Je ne suis pas convaincu qu'il ait pris Pascal au sérieux. Tant pis pour lui.

Il a mis du temps à décoller et ses attaques étaient rarement soutenues même s'il a contrôlé le centre du ring.

En revanche, Pascal a mené un très bon combat. Il a bien géré et sa stratégie et ses émotions. Ce gars-là, au chapitre de la maturité, a grandi d'un pouce depuis sa bataille contre Carl Froch. Faudra le reconnaître un jour : Pascal est devenu un excellent boxeur.

Il y aura combat revanche et c'est tant mieux. En attendant, le réseau HBO réclame un combat Pascal-Lucian Bute.

Le Québec aussi.

Inspides

En terminant, j'avoue avoir moins aimé le travail des commentateurs à la télé.

Rien contre Benoît Gagnon, mais comme descripteur, on repassera. Le ton était faux, les commentaires, souvent insipides.

Et on se demande ensuite pourquoi tant de gens préfèrent écouter le sport en anglais.

Wake up, simonac!



EN DIRECT ▶

sur votre iPhone ou votre iPod Touch
TÉLÉCHARGEZ notre application



▶ <http://ruefrontenac.os.ca/>